

leur capital combiné et de leur "reliquat" ou fonds de réserve, un tel excédent étant sujet à une taxe dont le taux ne surpassait pas 5 p.c. par année. La révision de la loi des banques en 1913 pourvoyait à l'établissement de réserves centrales d'or où les banques pouvaient déposer de l'or ou des billets du Dominion et des émissions additionnelles pour garantir leurs propres billets. La loi financière (c. 43) de 1914 autorisait le ministre des Finances de consentir des avances aux banques par l'émission de billets du Dominion sur le nantissement de valeurs approuvées. Adoptée d'abord comme une mesure de guerre, elle est devenue une caractéristique permanente du système de la loi financière (c. 48) de 1923 et elle donnait aux banques la faculté d'accroître encore leur émission de billets par le dépôt de billets du Dominion, ainsi obtenu, dans les réserves centrales d'or.

Les billets de banque, bien qu'ils fussent le principal moyen d'échange à la disposition du public, étaient une émission fiduciaire; ils n'avaient pas cours forcé, mais étaient convertibles en billets du Dominion qui avaient cours forcé.

Les dispositions concernant les billets de banque ont été complètement changées avec l'établissement de la Banque du Canada sous l'empire de la loi des banques (c. 24) de 1934. C'est alors qu'a pris fin le pouvoir d'expansion saisonnière et additionnelle des émissions garanties par les dépôts aux réserves centrales d'or. La loi pourvoyait à la réduction graduelle des billets de banque en circulation pendant quelques années, tel qu'il est expliqué à la p. 923. Comme résultat de ces changements, les données courantes sur la circulation des billets de banque ne peuvent être comparées avec celles des années antérieures. Toutefois, les statistiques de tous les billets entre les mains du public en général sont comparables. La circulation publique comprend les billets des banques à charte de même que ceux du Dominion et de la Banque du Canada, à l'exclusion de ceux que les banques détiennent comme réserves. C'est sur cette base que s'appuient les statistiques contenues dans le tableau 6.

#### 6.—Billets en circulation entre les mains du public, 1926-36.

Année.	Moyennes des chiffres de la fin du mois.			Moyennes des chiffres quotidiens du total.	
	Banques à charte. <sup>1</sup>	Dominion ou Banque du Canada. <sup>2</sup>	Total.	Montant. <sup>3</sup>	Par tête.
	\$	\$	\$	\$'000,000	\$
1926.....	168,885,995	26,314,706	195,200,701	195	20-63
1927.....	172,100,763	27,793,500	199,894,263	198	20-55
1928.....	176,716,979	28,803,340	205,520,319	204	20-74
1929.....	178,291,030	30,003,870	208,294,900	205	20-44
1930.....	159,341,085	28,812,059	188,153,144	185	18-12
1931.....	141,969,350	28,572,011	170,541,361	167	16-09
1932.....	132,165,942	28,483,686	160,649,628	158	15-04
1933.....	130,362,488	29,066,051	159,428,539	157	14-70
1934.....	135,537,793	30,547,720	166,085,513	163	15-06
1935.....	125,644,102	47,288,651	172,932,753	169	15-45
1936.....	119,507,306	66,934,958	186,442,264	182	16-50

<sup>1</sup> Circulation brute des billets des banques à charte. <sup>2</sup> Emission totale, moins les billets détenus par les banques à charte et les billets déposés dans les réserves centrales d'or jusqu'en mars 1935. <sup>3</sup> Moyennes annuelles des chiffres quotidiens fournis par la Banque du Canada.